

la Sainte Messe tous les matins ; voudriez-vous me dire si je puis ainsi gagner quelque indulgence ?

RÉPONSE : Le Pape Pie VII, prié d'accorder des indulgences aux fidèles qui assistent à la Sainte Messe, s'y refusa en disant que l'admirable sacrifice de l'Autel renferme des trésors de grâce assez précieux et assez abondants pour exciter par lui-même la dévotion des pieux fidèles.

Toutefois, plusieurs exceptions ont été faites à cette règle ; ainsi les Tertiaires peuvent gagner, *chaque fois* qu'ils assistent à la Sainte Messe, une indulgence partielle de 300 jours. FR.M.-A.



Dans nos Couvents



NOS bienveillants lecteurs et amis connaissent pour la plupart le grand événement du mois : NOTRE CHAPITRE PROVINCIAL a été tenu à Québec sous la présidence du T. R. P. Pierre-Baptiste Englert, Visiteur général, du 24 au 28 août. Cette importante réunion, destinée à promouvoir l'observance de la Règle et la ferveur de la Province n'a point apporté de changement dans le gouvernement de nos maisons. Le T. R. P. Colomban-Marie a été réélu Provincial et les RR. PP. Marie-Raymond, Maximin et Mathieu ont été continués dans leurs charges respectives de gardiens des couvents de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Le R. P. Ange-Marie regagne la fondation de Menin (Belgique) et le R. P. Berchmans, celle de Fort Saskatchewan (Alberta.)

CONSEIL SUPÉRIEUR. — Le Conseil supérieur de toutes les Fraternités de Montréal s'est réuni le 21 août dernier et a procédé à l'élection de ses dignitaires. Voici les résultats de cette élection :

Président général : M. Derome ; Vice-président : M. Larue ; Trésorier : M. Cadieux ; Secrétaire : M. Laplante ; Administrateur : M. J.-W. Harris.

LE PÈLERINAGE DES FRÈRES DU TIERS-ORDRE à la bonne Sainte Anne, le 16 août, bien qu'il fût moins nombreux que ceux des années